



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 034

Le jeudi 20 octobre 2022

Président : L'honorable Marc Garneau



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le jeudi 20 octobre 2022

• (1530)

[Français]

Le président (L'hon. Marc Garneau (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la trente-quatrième réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

Nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Bienvenue à tous nos témoins, à tous les membres du Comité ainsi qu'aux membres du public qui sont avec nous aujourd'hui.

[Traduction]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins qui se sont joints à nous cet après-midi dans le cadre de notre étude du projet de loi C-29 à cette étape.

Accueillons M. Ellis Ross, membre de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, qui est avec nous en personne, ainsi que le chef Willie Sellars, de la Première Nation de Williams Lake.

[Français]

La greffière du Comité (Mme Vanessa Davies): Je suis désolée de vous interrompre, monsieur le président. Mme Gill veut faire un rappel au Règlement.

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Monsieur le président, je veux m'assurer que les tests de son ont bien été effectués. À notre dernière rencontre, j'ai été très mal à l'aise de devoir interrompre des chefs autochtones.

Je vous remercie.

La greffière: Je vous informe que le témoin du premier groupe n'est pas ici. Nous n'avons donc pas fait de test de son pour lui. Je n'ai pas eu non plus l'occasion de faire un test de son avec Mme Atwin ni avec vous, monsieur le président.

Comme M. Ross va témoigner en personne, il n'est pas nécessaire de faire un test de son avec lui.

Le président: Très bien.

Pouvez-vous faire un test de son pour moi et pour Mme Atwin?

La greffière: Je le ferai avec plaisir.

Pouvez-vous parler de la météo dans votre ville?

Le président: À Montréal, c'est nuageux et il fait un peu froid. C'est l'automne, mais on me dit qu'il va faire beau pour les trois prochains jours à Montréal. C'est une bonne nouvelle.

La greffière: Je vous remercie, monsieur le président.

Madame Atwin, pouvez-vous dire quelque chose?

[Traduction]

Mme Jenica Atwin (Fredericton, Lib.): Bonjour à tous. Il fait beau ici à Fredericton. C'est une belle journée. Je viens tout juste d'arriver à la maison, directement de l'aéroport. J'espère que vous m'entendez bien.

La greffière: Oui, nous vous entendons bien. Merci beaucoup.

• (1535)

Les interprètes viennent de me faire signe qu'ils sont prêts. Nous pouvons commencer, monsieur le président.

Merci.

Le président: Madame la greffière, avez-vous vérifié le son avec le chef Willie Sellars, qui est avec nous en ligne?

La greffière: Il n'est pas encore en ligne. Je ne peux pas le joindre. Mon personnel a essayé aussi, mais il n'y a pas de réponse.

Le président: Nous allons donc entendre notre seul témoin présent, M. Ellis Ross, député à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. J'espère que le chef Willie Sellars se joindra à nous sous peu.

Comme d'habitude, pour que la réunion se déroule de façon ordonnée, j'aimerais rappeler quelques règles à suivre.

Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Des services d'interprétation en anglais, en français et en inuktitut sont disponibles. Veuillez faire preuve de patience: l'interprétation peut prendre un certain délai.

Pour ceux qui participent par vidéoconférence... Il n'y a personne pour le moment, à part les députés; je vais donc sauter cette partie.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous désigne par votre nom et, bien sûr, activez votre micro quand c'est votre tour de parler, puis désactivez-le ensuite. Utilisez la fonction « Lever la main » si vous devez porter quelque chose à mon attention. Veuillez parler lentement et clairement. Quand vous ne parlez pas, veuillez désactiver votre micro.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Monsieur Ellis, vous allez être invité à faire un exposé préliminaire de cinq minutes, après quoi nous passerons aux questions.

Si vous êtes prêt, monsieur Ellis, allez-y. Vous avez la parole pour les cinq prochaines minutes.

M. Ellis Ross (membre de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, Skeena): Merci beaucoup.

La dernière fois que je suis venu ici, c'était il y a 10 ans pour parler du même sujet, mais dans un contexte différent. J'étais venu pour convaincre le gouvernement du Canada d'appuyer l'exploitation du gaz naturel liquéfié en Colombie-Britannique.

Je commencerai par vous dire que je ne suis pas ici pour demander de l'argent. Je ne suis pas ici pour débattre de la Loi sur les Indiens. Je ne suis pas ici pour cela, parce que... en fait, ce que je veux, c'est l'indépendance de ma bande et des bandes voisines. Et la seule façon d'y arriver, c'est de participer à l'exploitation des ressources pour la production de gaz naturel liquéfié, et à la foresterie et l'exploitation minière.

Je suis ici pour vous dire que les problèmes auxquels ma bande était confrontée il y a 10 ans n'existent plus grâce à notre action. Nous sommes l'une des rares bandes à être passées du statut nation très pauvre de la Colombie-Britannique à celui d'une des plus riches, notamment grâce à l'acquisition de terres. Il n'est plus question de pauvreté, d'aide sociale ou d'assurance-chômage. Ni même de la Loi sur les Indiens.

Il est question de l'avenir. Nous nous demandons, puisque nous participons déjà pleinement à l'économie et à la société de la Colombie-Britannique, ce que nous pouvons faire de plus. Il est donc question de l'indépendance du conseil de bande, qui n'a plus besoin de l'argent d'Ottawa. Il n'a plus besoin du gouvernement de la Colombie-Britannique non plus, et ce même à l'échelle des membres de la communauté, et ce jusqu'à la mère célibataire et le type qui vient de sortir de prison à l'âge de 55 ans et qui veut rester libre — je parle d'un de mes bons amis.

Malheureusement, le mot en vogue de nos jours — la « réconciliation » — est employé depuis 10 ans à la sauce de toutes les politiques imaginables, pendant qu'on se détourne de la honte du Canada, c'est-à-dire des Autochtones coincés en prison ou des enfants qui sont pris en charge par le gouvernement ou qui vivent dans la pauvreté, qui subissent la violence de la pauvreté et qui finissent par se suicider.

La « réconciliation » a été définie dans la jurisprudence découlant de l'article 35 de la Constitution. C'est le fruit d'une décision. Tout cela a été élaboré, jusqu'à l'affaire Haida en 2004. Aujourd'hui, le mot « réconciliation » est employé à tort et à travers au point que plus personne ne sait ce qu'il signifie. Le terme a été dénaturé, et pourtant on peut voir, ici et là, dans toutes sortes de circonstances, les résultats de ce qu'est une véritable réconciliation, comme l'ont prévu les tribunaux de la Colombie-Britannique au Canada. C'est une honte. Il est absolument honteux que nous en soyons arrivés là.

Dans vos délibérations sur l'élaboration d'une loi sur la réconciliation, je vous invite à examiner les problèmes de chômage qu'affrontent les Autochtones partout au Canada et l'échec des mesures prises à cet égard. Intéressez-vous aussi aux bandes comme la mienne, à leur réussite et à leurs efforts pour que les communautés autochtones de toute la Colombie-Britannique obtiennent les mêmes résultats.

Il y a une réconciliation politique et économique entre les Premières Nations, parce qu'elles n'ont pas toutes joui des mêmes avantages que la mienne. Tout dépend de la géographie, encore et toujours. Ce sont des différences anciennes qui remontent à bien avant le contact avec les Blancs.

Mon message d'aujourd'hui porte sur ce qu'il ne faut pas faire. J'aimerais que vous parliez, dans vos délibérations, de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, à laquelle je me suis opposé quand elle a été introduite au Canada il y a plus de 10 ans. J'y étais opposé en Colombie-Britannique, mais j'ai voté pour, parce que je ne voulais pas que mon parti soit qualifié de raciste.

Si vous suivez l'exemple de la Colombie-Britannique, vous rendrez un mauvais service non seulement aux Premières Nations du Canada, mais aussi à la société en général, parce que c'est une déclaration politique irréaliste du gouvernement de la Colombie-Britannique. Celui-ci n'a pas respecté une seule des promesses ni un seul des engagements énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones — qu'ils appellent maintenant la « DRIPA ».

Pour que vous compreniez à quel point c'est irréaliste, le gouvernement a promis de consulter toutes les bandes de la Colombie-Britannique sur chaque mesure législative adoptée par l'Assemblée législative. Il a également promis d'harmoniser toutes les lois de la Colombie-Britannique avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est impossible. C'est irréaliste, mais il prétendait pouvoir le faire. Maintenant, il répond que... Certains projets de loi n'ont pas fait l'objet d'un processus de consultation auprès des collectivités autochtones — qui sont les véritables titulaires de droits et de titres, soit dit en passant. Voilà qu'on s'adresse maintenant aux groupes de défense.

Une autre mesure a été d'aviser toutes les Premières Nations de chaque projet de loi, soit 203 bandes. Ce n'est pas la consultation que prévoient les tribunaux. Certaines lois et certains projets de loi adoptés par la Chambre ne suscitaient pas de questions sur l'éventuelle violation de droits, de sorte que les Premières Nations n'en ont pas été informées.

Ce n'est pas ce qui avait été promis à l'Assemblée législative. C'était une déclaration politique. Aucun des engagements énoncés dans la DNUDPA n'a été concrétisé. En Colombie-Britannique, une bonne partie de la DRIP Act était redondante et inutile.

• (1540)

Je veux dire par là que chaque Première Nation a le droit de sauvegarder sa langue. Nous le savions. Chaque Première Nation a le droit de sauvegarder sa culture. Nous le savions. Nous n'avions pas besoin d'une loi pour nous le dire.

La redondance dont je parle renvoie au fait que le Canada est beaucoup plus avancé que d'autres pays dans le monde, notamment en raison de l'article 35 de la Constitution. Le Canada est l'un des rares pays à avoir reconnu des droits et à les avoir inclus dans leur constitution. Oui, il a fallu beaucoup de temps pour définir tout cela devant les tribunaux. L'un des événements les plus importants a été l'affaire qui a été portée devant les tribunaux en 2004 — l'affaire Haida, qui a permis de définir intégralement l'obligation du gouvernement et la responsabilité des Premières Nations de prendre des mesures utiles quand la Couronne consulte au sujet de violations des droits.

Cela a bien fonctionné. Cela a fonctionné de 2004 à 2017. L'économie allait bien grâce au GNL, à la foresterie et à l'exploitation minière. Et, surtout, les Premières Nations participaient et se développaient. Cela n'a rien changé à la société. En fait, cela a renforcé notre société. Cela a renforcé la Colombie-Britannique. En Colombie-Britannique, tout cela est maintenant mis de côté pour des raisons politiques. Il n'y a pas de permis de forage pour le GNL. En fait, on va fermer le secteur forestier, malgré l'opposition des Premières Nations.

Voilà ce que j'avais à dire. Merci beaucoup.

Le président: Je vous en prie. Merci, monsieur Ellis.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions, à raison de six minutes à la fois. Nous allons commencer par M. Zimmer.

Allez-y, monsieur Zimmer, vous avez la parole.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci. Je veux quand même vous appeler « chef ».

Le chef Ross, étant un compatriote de la Colombie-Britannique, est devenu un de mes bons amis au fil des ans.

Je suis heureux que vous ayez abordé la réconciliation — dont nous parlons aujourd'hui au Comité — comme vous l'avez fait. Vous avez donné des exemples de ce qu'il convient de faire et de ne pas faire.

Je vais vous citer un article que vous avez publié il y a quelques années:

L'influence étrangère n'a rien de nouveau, mais nous assistons aujourd'hui à une campagne bien menée et financée par des organismes comme Tides Canada et la Fondation Rockefeller aux États-Unis.

Voici la suite:

Les Premières Nations comme les Wet'suwet'en, dont les membres sont divisés, sont prises en état... L'autre groupe pris en état, ce sont les Britanno-Colombiens ordinaires, dont d'autres Autochtones qui veulent simplement pouvoir rentrer chez eux, travailler ou aller à l'hôpital.

En quoi le soutien du gouvernement aux ONG radicales et à leurs programmes favorise-t-il la réconciliation?

M. Ellis Ross: Ce n'est pas le cas.

Quand j'ai été élu conseiller en 2003-2004, mon chef connaissait bien ce genre d'organisations. Nous avons passé beaucoup de temps à essayer de comprendre les relations entre les ONG de cette nature, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, ainsi que leurs programmes, qui couvraient l'ensemble de la Colombie-Britannique et du Canada. Nous avons compris assez rapidement que ces programmes n'avaient rien à voir avec les intérêts des Premières Nations. Chaque organisation a ses propres visées.

Ce partenariat ou ce type de relations a été rompu entre ma bande et ce genre d'organisations. Notre but était de trouver des solutions à la pauvreté, aux suicides et à la prise en charge des enfants par le gouvernement. En fin de compte, nous avons décidé de ne pas les accueillir sur notre territoire, surtout à l'époque de l'exploitation du gaz naturel liquéfié. C'est à ce moment-là que nous avons examiné la situation en Colombie-Britannique et au Canada et que nous avons commencé à constater la même chose partout au pays. D'autres Premières Nations pourraient en être victimes.

• (1545)

M. Bob Zimmer: Je suis heureux que vous en ayez parlé, car je me souviens de cette époque.

Je dirais que même la définition... Je crois que nous voulons tous la réconciliation. Je le crois vraiment. Je pense que c'est le cas de la plupart des Canadiens. Selon le Oxford, la réconciliation est le rétablissement de relations amicales. N'est-ce pas quelque chose que nous aimerions tous? Absolument.

J'ai visité le Nord canadien comme ministre des Affaires du Nord. J'ai parlé à beaucoup d'Autochtones — des Inuits au Nunavut, des Wet'suwet'en dans le Nord de la Colombie-Britannique — partout dans le Nord. Parmi eux, 80 à 85 % appuient l'exploitation des ressources naturelles comme élément essentiel de la réconciliation, parce que c'est synonyme de prospérité pour les gens. Cela signifie que tout le monde va bien. Et tout le monde peut aller encore mieux.

Vous en avez parlé un peu dans la communauté des Haisla. J'aimerais que vous nous en disiez davantage. Si ce gouvernement décidait de poursuivre la réconciliation là où elle change vraiment la donne sur le terrain, cela aiderait les gens de communautés comme les Haisla. Veuillez nous expliquer encore un peu et nous donner une idée des répercussions si on s'engageait vraiment dans cette voie.

M. Ellis Ross: Ce n'est pas seulement la réussite des Premières Nations qui compte. Si vous venez à mon comité, vous rencontrerez la mère célibataire qui n'a plus besoin d'aide sociale ou mon ami qui est resté en liberté.

Quand vous parlez de l'exploitation des ressources pour les Premières Nations, il ne faut pas oublier que les revenus et les avantages ne vont pas seulement aux Premières Nations. Le gouvernement reçoit des dividendes. Il utilise ensuite cet argent pour les routes, les hôpitaux et les écoles — et même nos chefs de paie comme élus. Tout le monde en profite, les non-Autochtones comme les Premières Nations.

La réconciliation telle que nous l'entendons devrait, à mon avis, être décrite comme une relation politique et juridique qui doit être réparée, parce que, à l'heure actuelle, les Premières Nations participent à tous les aspects de la société dont je viens de parler. Les hôpitaux, les téléphones cellulaires et les autoroutes, tout cela nous intéresse. Ce qu'il faut maintenant revisiter, c'est cette obstruction politique devant les tribunaux, qui avait été réglée depuis 10 ans.

Au final, une véritable réconciliation économique profite à tout le monde, et vous le voyez en action quand nous parlons de notre vie quotidienne. Tout ce que nous tenons pour acquis est ce que les Premières Nations veulent aussi. Les Autochtones veulent obtenir une hypothèque, et c'est ce qui se passe en ce moment. Ils veulent pouvoir aller à l'hôpital. Ils veulent avoir un médecin et une infirmière. Ils veulent un nouveau téléphone cellulaire. C'est cette définition politique de la « réconciliation » qui nous retient.

M. Bob Zimmer: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute et 20 secondes.

M. Bob Zimmer: D'accord, merci.

Vous avez fait ce long voyage depuis la Colombie-Britannique. Nous avons parlé du temps qu'il faut pour venir ici, et nous vous sommes vraiment reconnaissants d'être parmi nous.

Dans les 60 secondes qui me restent...

Voici votre chance. Si vous deviez conseiller le gouvernement, que lui recommanderiez-vous de faire? Nous étudions la réglementation, et c'est pourquoi vous êtes ici aujourd'hui. Quelle serait votre principale recommandation?

M. Ellis Ross: Je vais vous dire ce que je dis depuis cinq ans: ne vous servez pas de la réconciliation pour diviser les Canadiens. Ce n'est pas ce que veulent les Autochtones.

Vous l'avez constaté récemment quand des églises ont été incendiées partout au Canada. Des membres des Premières Nations, dont moi-même, sont allés sur place et ont déclaré: « Ne brûlez pas les églises. Ne provoquez pas la désobéissance civile pour cette raison. Il y a une meilleure façon de s'y prendre. » Il y avait parmi eux des Autochtones ayant fréquenté des pensionnats. Mais il y a des gens, peu nombreux, qui souhaitent créer des dissensions dans notre pays.

Il m'a fallu un certain temps pour le comprendre. Je suis fier d'être originaire de la Colombie-Britannique et fier d'être Canadien, parce que j'ai vu beaucoup d'endroits dans le monde où la situation n'est pas aussi bonne que la nôtre. Il ne faut pas l'oublier. C'est un bon pays, et nous ne devons pas laisser la politique nous diviser. Je vous en prie, ne laissez pas le mot « réconciliation » diviser davantage la réflexion qui doit avoir lieu, non seulement ici, mais partout au Canada.

• (1550)

M. Bob Zimmer: Merci, chef.

Le président: Merci. Merci, monsieur Zimmer.

Avant de passer aux questions suivantes, je vous rappelle que nous discutons aujourd'hui du projet de loi C-29. C'est un projet de loi très précis. Comment peut-on l'améliorer? Les députés sont libres de poser les questions qu'ils souhaitent, mais c'est seulement ce qui permettra d'améliorer le projet de loi C-29, peut-être avec des amendements, qui intéresse le Comité.

Sur ce, monsieur Battiste, vous avez six minutes.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Je remercie le témoin de son témoignage, mais j'aimerais revenir au projet de loi C-29.

Nous ne parlons pas ici de la définition politique de la « réconciliation », mais de la définition et du plan de réconciliation établis par les survivants des pensionnats indiens et leurs descendants ou leurs enfants. Cela comprend les 94 appels à l'action. Ils ont demandé à notre gouvernement de mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Le projet de loi C-29 vise à prévoir une reddition de comptes indépendante garantissant que le gouvernement donnera suite à ces appels à l'action.

Monsieur Ross, faut-il écouter les survivants des pensionnats indiens, dont les commentaires ont été intégrés à ces 94 appels à l'action? Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation en valent-ils la peine et devrait-on y donner suite?

M. Ellis Ross: Cela ne fait aucun doute. Mes deux parents sont allés dans un pensionnat, mais ils n'ont pas été enlevés; ils ont été envoyés par leurs parents. Ma mère y a été envoyée pour apprendre comment s'occuper d'un ménage. Mon père y a été envoyé parce que sa mère était décédée et qu'il n'y avait personne d'autre pour s'occuper de lui. Ils n'ont pas voulu me parler des mauvais traitements qu'ils avaient subis.

Je fais ce travail depuis maintenant 18 ans, et il est arrivé toutes sortes de choses aux membres des Premières Nations. Il n'y a pas eu que les pensionnats. Les Autochtones ne pouvaient même pas obtenir de représentation juridique. À l'époque, selon cette perspective raciste, nous ne valions pas mieux que les animaux des champs. Il y a beaucoup de rattrapage à faire.

Dans le contexte actuel, on ne peut ignorer le fait que beaucoup des nôtres vivent encore dans la rue. Je ne vois pas comment la réconciliation pourrait profiter à quelqu'un qui a été mis en prison à Oakalla à l'âge de 16 ans. Je ne pense pas que celui-ci soit disposé à discuter d'un projet de loi qui ne parle pas de la façon dont il vit ou veut vivre.

J'ai publié une brochure quand j'ai entendu parler pour la première fois de l'idée d'utiliser la réconciliation à des fins politiques. J'ai essayé de sensibiliser tout le monde, y compris les miens, à tout ce qui s'est passé et à la situation générale — pas seulement pour ma bande, mais pour toutes les bandes du Canada. J'ai essayé de leur expliquer pourquoi nous devons faire mieux pour la génération actuelle et pour la suivante.

Il est absolument important de parler des pensionnats dans le contexte du processus de vérité et de réconciliation, bien sûr. Mais, si cela ne se traduit pas par un meilleur avenir pour les Autochtones et, donc, par un pays plus fort, je n'en vois pas l'utilité.

M. Jaime Battiste: Monsieur Ross, je comprends votre point de vue. Je suis désolé de ce qui est arrivé à vos parents. Ma tante et mon oncle ont, eux aussi, été envoyés dans un pensionnat. Comme Micmac d'Eskasoni ayant vécu dans une réserve, je sais que notre gouvernement doit améliorer beaucoup de choses.

Vous avez soulevé la question de la justice. Il y a, dans les appels à la justice, des dispositions fondamentales concernant une réforme du système de justice. La réduction du nombre d'Autochtones incarcérés et la recherche de solutions de rechange font partie des appels à l'action.

Selon vous, est-il important d'écouter ce que les gens nous ont dit — je parle des survivants et des personnes intergénérationnelles qui se sont retrouvés en prison — et de donner suite rapidement et de façon indépendante à ces appels à l'action?

M. Ellis Ross: Cela ne fait aucun doute.

J'ai un certain parti pris ici. Les activités criminelles violentes qui font du tort à autrui, Autochtones compris, ne peuvent pas être envisagées sous cet angle. Cela ne se peut pas.

Je m'appuie sur mon expérience de conseiller en chef en l'occurrence. Dans le cadre de nos réunions publiques, les gens nous ont demandé une plus grande présence policière dans la communauté — ce que nous n'avons pas pu obtenir, soit dit en passant. Nous voulions obtenir plus d'agents de la GRC, surtout les fins de semaine. Les infractions allaient du voyeurisme à l'excès de vitesse, mais ma collectivité a mis le holà quand d'autres personnes ont subi des torts. Et cela comprend la violence familiale.

Il faut être très prudent. Je ne crois pas que la violence connaisse de race. Quand on fait du mal à quelqu'un, surtout si les conséquences sont mortelles, les lois du Canada et de la Colombie-Britannique doivent prévaloir.

• (1555)

M. Jaime Battiste: Je veux être sûr de comprendre. Vous souhaitez que notre gouvernement donne suite aux 94 appels à l'action que les survivants et les présidents ont formulés dans le cadre de la Commission de vérité et réconciliation, n'est-ce pas?

M. Ellis Ross: Absolument. Mais j'ajouterais une mise en garde concernant les principes de la jurisprudence, et ils sont nombreux. Le juge a dit deux choses. Il a dit qu'il fallait composer avec ces répercussions parce que — soyons réalistes — on ne va nulle part. Il a dit aussi que le gouvernement avait à la fois le devoir de s'occuper de ces problèmes et une obligation envers la société en général.

La seule chose que j'ajouterais est que les Autochtones font désormais partie de la société en général puisque 50 % d'entre eux vivent hors réserve. Ils sont devenus membres d'une population générale qui veut un pays plus fort, indépendamment de toute autre opinion.

M. Jaime Battiste: D'après vous, est-il également important d'avoir un comité de surveillance indépendant pour tenir le gouvernement responsable de l'application des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation?

M. Ellis Ross: C'est aux responsables politiques d'en décider, mais il faudrait tenir compte de l'expérience d'autres comités indépendants, qui ne fonctionnent peut-être pas aussi bien.

Je suis député provincial en Colombie-Britannique et je sais que les comités indépendants chargés de surveiller le gouvernement ne font pas un très bon travail. Si on crée ce conseil, il faudra que les principes et les voies hiérarchiques en soient solides. Faute de quoi, le gouvernement n'en tiendra tout simplement pas compte.

M. Jaime Battiste: Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste environ 10 secondes, monsieur Battiste.

M. Jaime Battiste: C'est ce que je pensais.

Le président: Merci.

Il y aura probablement une deuxième série de questions.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marilène Gill: Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie également M. Ross de son témoignage.

Monsieur Ross, dans votre présentation, vous avez parlé de plusieurs sujets, et deux termes m'ont intriguée. Nous parlons du projet de loi C-29, bien sûr, mais vous allez en amont de celui-ci en parlant, par exemple, de l'utilisation à des fins politiques du concept de réconciliation et du fait que ce concept même est galvaudé ou qu'il n'est pas défini de façon précise.

D'une part, comment définiriez-vous le mot « réconciliation » et, d'autre part, quelles en sont les implications concrètes?

Pourriez-vous aussi préciser ce que vous souhaitez exprimer en disant que ce concept était utilisé à des fins politiques?

[Traduction]

M. Ellis Ross: J'ai entendu le mot « réconciliation » pour la première fois quand j'ai pris connaissance de l'affaire Haida, en 2004, au moment où le jugement a été rendu. Le jugement décrivait l'obligation du gouvernement de s'attaquer aux violations de droits et de

titres. Le juge a déclaré qu'il fallait commencer à nous attaquer à ces problèmes parce que, à vrai dire, on n'allait nulle part et que nous avions aussi l'obligation envers l'ensemble de la société de faire en sorte que cela fonctionne.

Au départ, je n'étais pas d'accord, parce que j'estimais que c'était d'abord au gouvernement de s'attaquer à ce problème, mais comme je l'ai appris plus tard, je ne pouvais pas séparer les Premières Nations des non-Autochtones. Je le pouvais d'autant moins que je voulais avoir des hôpitaux, des écoles et des routes et que ma famille comptait des non-Autochtones. Il y a des non-Autochtones dans ma communauté. Je ne peux absolument pas les mettre à l'écart et dire qu'ils sont différents simplement à cause de la réconciliation.

Depuis 10 ou 15 ans, quel que soit le problème, le mot « réconciliation » ressurgit, et il est utilisé à toutes sortes d'occasions. Personne n'a vraiment replacé la définition de la « réconciliation » dans le contexte de la jurisprudence d'où le terme est sorti. À mon avis, il n'y a pas de définition préalable de la « réconciliation ». Chacun a la sienne, et selon l'objectif de l'un ou l'autre, il semble commode d'employer ce terme ou d'invoquer un processus quelconque, mais s'il n'y a pas de définition préalable ou de définition claire de ce qu'est un processus ou de ce qu'un mot veut dire, on aura beaucoup de mal à atteindre ses objectifs.

Il n'a même pas été question de réconciliation dans notre communauté. Tout ce qu'on savait, c'est que tout ce qui existait jusque-là — les programmes, le financement gouvernemental, les lignes téléphoniques de prévention du suicide —, tout avait échoué. Ce n'est que quand nous avons laissé derrière nous le financement gouvernemental, tous les programmes gouvernementaux et toutes les lignes d'assistance téléphonique et que nous nous sommes entièrement concentrés sur le développement économique, que nous nous sommes rendu compte que, en effet, comme par hasard, nous avions réglé tous nos problèmes sociaux.

Je sais que vous examinez précisément le projet de loi C-29, mais, pour ce qui est de la réconciliation proprement dite, je crois toujours que, si nous ne nous attaquons pas aux maux sociaux qui affligent les Premières Nations, ce sera encore le travail d'un énième comité dont les conclusions seront ouvertes à interprétation, peu importe qui les utilisera au gouvernement, à moins que vous ayez des objectifs clairs.

• (1600)

[Français]

Mme Marilène Gill: En fait, c'est comme si la prémisse était faussée, si je vous comprends bien.

J'aimerais vous poser une autre question qui est aussi liée au sujet dont nous traitons aujourd'hui.

Selon vous, les conclusions de la Commission de vérité et réconciliation du Canada deviennent erronées, si j'ai bien compris.

Dans ce cas, les appels à l'action doivent-ils aussi être remis en question?

J'ose imaginer que le conseil lui-même, en aval de tout cela, ne serait pas pertinent à vos yeux. Je suis désolée d'utiliser ces mots, mais j'essaie de comprendre votre position concernant la Commission, les appels à l'action et le conseil dont il est question aujourd'hui.

Pour l'instant, il n'y a pas de plan pour l'avenir immédiat qui permettrait à des groupes comme l'Association des femmes autochtones du Canada ou à quiconque discutant de réconciliation économique de participer à l'élaboration du plan.

Harold Calla, que vous connaissez sûrement — oui, vous le connaissez très bien —, a comparu devant le Comité il y a à peine quelques jours. Selon lui, il faut quelqu'un à la table pour parler de réconciliation économique. Êtes-vous d'accord avec Harold Calla?

M. Ellis Ross: Oui, et avec Clarence Louie, de l'Okanagan. Un certain nombre de dirigeants autochtones sont convaincus que la réconciliation économique non seulement profite aux Premières Nations, mais aussi, bien sûr, aux provinces et au pays. La preuve est faite.

Dans ma communauté, par exemple, la réconciliation économique à laquelle nous avons participé a non seulement fait de nous l'une des bandes les plus riches de la Colombie-Britannique, mais elle a aussi, pour une raison ou une autre, fait disparaître les fêtes alcoolisées. Il faudrait faire une étude à ce sujet. Où sont donc passées les soirées d'adolescents en l'absence des parents?

Quand j'étais jeune, chaque fin de semaine, je connaissais cinq ou six maisons où l'on pouvait se rendre, l'une après l'autre, en une seule nuit. Tout cela a disparu. Au lieu de cela, les jeunes Autochtones obtiennent eux-mêmes des hypothèques sans dépendre des Affaires indiennes ou de leur conseil de bande. Ils partent en vacances. Ils planifient l'avenir de leurs enfants.

À mon avis, et d'après ce que j'ai vécu depuis 18 ans, la réconciliation est un mot à la mode. Sans résultats concrets comme voir celui-ci ne plus avoir besoin d'aide sociale ou celui-là s'éloigner de l'idée de se suicider, ou encore les enfants de cet autre ne pas être confiés aux soins du gouvernement... Je reviens toujours à une phrase que j'ai entendue il y a longtemps: « C'est une honte pour le Canada; comment réparer? » Eh bien, mesdames et messieurs du gouvernement, vous ne le pouvez pas; si vous pouviez régler le problème, cela aurait fait il y a bien longtemps. Si vous voulez faire quelque chose, faites-le en partenariat avec les Premières Nations pour que leurs conseils de bande — et, surtout, leurs membres — soient indépendants.

Si vous voulez un exemple, venez dans mon village, Kitamaat Village, en Colombie-Britannique.

M. Jamie Schmale: J'aimerais beaucoup voir cela, effectivement.

Concernant la réconciliation économique, je crois que c'est en janvier que des criminels sont entrés sans autorisation et ont causé des dommages assez importants au chantier de construction de Coastal GasLink, notamment à des véhicules et à des bâtiments, et cela a mis le projet en péril. Comment réagissent les Autochtones qui veulent que le projet réussisse et qu'il y ait des occasions de créer de la richesse et de profiter de possibilités comme celles dont vous venez de parler — comme prendre des vacances et commencer à planifier l'avenir de leurs enfants?

M. Ellis Ross: C'est décourageant pour les Premières Nations, notamment pour les membres des bandes qui ne veulent pas prendre parti dans ce genre de dispute. Il y avait des membres des Premières Nations sur le chantier ce soir-là, et ils ont eu peur. Des gens couraient avec des haches, des feux d'artifice et des fusées éclairantes et leur tiraient dessus. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Au début de l'exploitation du gaz naturel liquéfié, les

voitures de travailleurs autochtones embauchés pour faire les travaux préliminaires ont été verrouillées et leurs pneus, crevés.

Encore aujourd'hui, on me traite de « pomme ». Savez-vous ce que cela signifie? Cela signifie une peau rouge à l'extérieur et une chair blanche à l'intérieur. Je ne suis même pas rouge à l'extérieur. On me dit que je suis un vendu. On me traite de tous les noms.

L'objectif me paraît clair. Si on veut que les Autochtones échappent à la violence de la pauvreté, il faut songer à s'y prendre autrement. À l'heure actuelle, il y a une majorité silencieuse de Premières Nations qui sont d'accord avec ce que je dis et ce que je fais. À titre d'exemple, toutes les Premières Nations de Prince George à Kitimat, 22 en tout, ont signé l'entente sur le gaz naturel liquéfié. Elles ont signé des ententes forestières et minières. Et elles le font en tenant compte des normes environnementales les plus élevées, mais aussi pour que leurs membres échappent à la Loi sur les Indiens et à la pauvreté.

• (1615)

M. Jamie Schmale: Par ailleurs, si la structure de ce comité est bancal — on parle du projet de loi C-29 dans sa forme actuelle — et s'il n'y a pas, à l'avant-plan, un tenant de la réconciliation économique, on ralentira le processus de la réconciliation et on entravera la capacité des communautés des Premières Nations à tracer leur propre route.

M. Ellis Ross: Sans aucun doute...

Le président: Monsieur Ross, vous avez 10 secondes pour répondre.

M. Ellis Ross: Sans aucun doute, parce que c'est ce qu'on constate en Colombie-Britannique en ce moment avec la DNUDPA. Cela se voit. Tout est au ralenti, y compris 18 projets de gaz naturel liquéfié. Il ne reste plus qu'un grand projet et trois projets mineurs. C'est manifeste sur le terrain.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Weiler, vous avez cinq minutes.

M. Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Ross, je tiens à vous remercier d'avoir fait le voyage jusqu'à Ottawa et de nous apporter une perspective unique aujourd'hui.

Vous avez parlé tout à l'heure des préoccupations liées à la politisation de la réconciliation. Nous devons tous en être très conscients. Le conseil envisagé ici est censé être indépendant, en mesure de rendre compte des progrès réalisés dans la concrétisation des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et doté d'un plan d'action aux termes duquel le gouvernement devra rendre compte chaque année des progrès accomplis.

Quel est votre avis sur la valeur de cette fonction redditionnelle?

M. Ellis Ross: C'est extrêmement important, surtout quand on parle de transparence et de reddition de comptes, mais quels en sont les jalons? Allez-vous examiner les taux de chômage, les taux de suicide, le nombre d'enfants pris en charge par le gouvernement, les gens en prison? Qu'allez-vous mesurer?

S'il s'agit de mesurer des programmes gouvernementaux, c'est ce qu'on fait depuis 50 ou 100 ans. Cela ne nous a pas aidés. C'est pourquoi j'invite instamment... Je vous parle d'expérience. J'ai fait l'expérience de la Loi sur les Indiens. J'ai vécu dans la pauvreté et j'ai maintenant une autre vie. Mes enfants ont une autre vie. Mes petits-enfants ont un avenir que je n'aurais jamais pu imaginer.

La reddition des comptes est une bonne chose, et j'apprécie que vous en parliez, mais, si vous n'avez pas d'objectifs précis, de mandat précis, cela ne profitera pas concrètement aux Premières Nations. La question de savoir qui en bénéficiera reste ouverte.

M. Patrick Weiler: Très juste.

Dans le même ordre d'idées, les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ne sont pas seulement la responsabilité du gouvernement fédéral, mais aussi celle d'autres paliers de gouvernement et d'autres organisations partout au Canada.

Comme député provincial, vous apportez évidemment un point de vue unique. Quel serait, selon vous, le rôle du gouvernement provincial dans sa relation redditionnelle avec cet organisme pour que non seulement le gouvernement fédéral mais aussi le gouvernement provincial soit tenu responsable des progrès réalisés en matière de réconciliation?

M. Ellis Ross: Très bonne question.

Le plus souvent, à l'intérieur des frontières d'une province, c'est à l'administration provinciale qu'il revient entièrement de régler les violations de droits et de titres, et il existe un volet économique qui le permet. Le gouvernement fédéral intervient lorsqu'un projet couvre plus d'une province ou concerne l'océan. C'est l'une des raisons de ma présence ici. J'aimerais savoir ce que le gouvernement fédéral peut faire pour faciliter le processus de réglementation de certains des projets dont nous parlons, notamment de l'exploitation du gaz naturel liquéfié.

Concernant la reddition des comptes de la province, je vous invite instamment à demander un rapport sur la façon dont se déroulent les négociations sur le terrain au sujet de la relation entre la Couronne et les Premières Nations en matière de violation des droits et des titres, notamment sur le plan économique.

M. Patrick Weiler: Absolument.

Tout à l'heure, vous avez exprimé des préoccupations concernant les activités et les antécédents de certains comités de surveillance du gouvernement de la Colombie-Britannique. Au moment où nous envisageons de créer ce conseil, quelles seraient vos recommandations pour garantir qu'il soit imputable et efficace au regard des objectifs prévus?

• (1620)

M. Ellis Ross: Je fais ce travail depuis environ cinq ans maintenant, et je m'efforce surtout de rester fort, de poser des questions difficiles et de dire ce que les gens n'aiment pas entendre. Ce dont je parle n'est pas populaire. Je sais que j'ai une cible dans le dos à cause de ce que je dis, parce que ce n'est pas politiquement correct. Je vais droit au but.

Si vous faites cela, en effet, vous aurez besoin d'un langage ferme, mais vous aurez aussi besoin d'un champion solide pour dénoncer le manque de transparence et d'imputabilité ou le manque de reddition des comptes.

M. Patrick Weiler: L'une des choses qui distinguent notre province des autres est que nous avons toutes sortes de systèmes de

gouvernance dans les communautés autochtones. Au sujet de la composition de ce conseil, avez-vous des recommandations pour garantir que ces différentes voix puissent s'exprimer et que cet organisme traduise vraiment la diversité des expériences et des gouvernements autochtones partout au pays?

M. Ellis Ross: C'est ce qui se passe en Colombie-Britannique en ce moment, où se pose la question du leadership politique par opposition au leadership juridique. Comme je l'ai dit, c'est une question dont le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne devraient pas se mêler, mais ils devraient, par contre, appuyer certains types d'initiative et de processus permettant à chaque Première Nation de décider.

Cette question divise en ce moment beaucoup de nos communautés en Colombie-Britannique, dont celle des Wet'suwet'en. Cela ne rapporte rien à personne, d'autant moins que leurs dirigeants élus ont appuyé certains projets auxquels leurs dirigeants héréditaires s'opposent. Au final, ce sont les membres des bandes qui sont les plus touchés par la situation, par ses aspects négatifs.

À mon avis, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient instaurer un processus et s'en tenir à cela.

M. Patrick Weiler: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Weiler.

C'est au tour de Mme Gill.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Marilène Gill: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Ross, vous avez dit, au sujet de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que ce n'est peut-être pas la solution. Vous n'êtes pas nécessairement d'accord sur les appels à l'action ou sur ce que le gouvernement souhaite faire.

J'imagine que vous n'avez aucun amendement à recommander au Comité en ce qui concerne le projet de loi C-29.

N'est-ce pas?

Vous pouvez répondre par oui ou par non.

[Traduction]

M. Ellis Ross: Je n'ai pas dit que je n'étais pas d'accord avec la Commission de vérité et réconciliation. J'ai dit que je n'avais pas vraiment lu le...

[Français]

Mme Marilène Gill: Je comprends.

[Traduction]

M. Ellis Ross: ... parce que nous avons déjà en place un processus qui fonctionnait.

J'ai lu les principes de la jurisprudence parce que je savais que j'en viendrais à entrer en relation avec le gouvernement provincial, et la jurisprudence dictait, de fait, les principes applicables à la façon dont nous étions censés fonctionner, et...

[Français]

Mme Marilène Gill: Pardonnez-moi de vous interrompre ici, monsieur Ross.

Je remercie M. Ross d'être venu à Ottawa pour répondre aux questions du Comité aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir fait part de votre point de vue sur cette question très complexe. Merci encore d'être venu.

Sur ce, nous allons suspendre brièvement la séance pendant que nous vérifions le son pour les deux prochains témoins.

Merci.

• (1630)

(Pause)

• (1640)

Le président: La séance reprend. Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de votre patience pendant que nous réglons ces problèmes.

Je souhaite la bienvenue à l'ambassadeur Clément Chartier, de la Manitoba Metis Federation. Le Comité des affaires autochtones et du Nord l'accueille dans le cadre de l'étude du projet de loi C-29.

Monsieur l'ambassadeur, nous vous invitons à faire un exposé préliminaire d'un maximum de cinq minutes, après quoi les membres du Comité pourront vous poser des questions.

Sur ce, si vous êtes prêt, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Clément Chartier (ambassadeur, Manitoba Métis Fédération): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je suis heureux d'être ici pour représenter la MMF, qui est le gouvernement national des Métis de la rivière Rouge. Je témoigne à titre d'ambassadeur responsable des relations inter-nations et internationales, nommé à ce titre par le président Chartrand et le cabinet de la MMF.

J'ai déjà eu l'occasion de témoigner à titre de président du Ralliement national des Métis, dont nous avons déjà fait partie. J'ai occupé ce poste d'octobre 2003 à la fin de septembre 2021.

La Manitoba Metis Federation s'est officiellement séparée du RNM le 29 septembre 2021. Le 6 juillet 2021, la Fédération a signé avec le Canada l'Entente de reconnaissance et de mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale des Métis du Manitoba, dont vous avez des exemplaires, je crois. Cette entente reconnaît et confirme le droit inhérent de la MMF à l'autonomie gouvernementale. Nous sommes le seul gouvernement de la Nation métisse reconnu comme tel par le gouvernement fédéral depuis que le président Louis Riel a fait entrer la Nation métisse dans la Confédération par l'entremise de la Loi de 1870 sur le Manitoba. L'entente précise clairement que la MMF représente les Métis de la rivière Rouge, peu importe où ils vivent, que ce soit au Manitoba ou à l'extérieur de cette province, et même à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. À cet égard, les Métis de la rivière Rouge sont synonymes de la Nation métisse historique et de ses citoyens.

L'assemblée générale de la MMF en 2014 a adopté une résolution qui a ouvert son processus de demande de citoyenneté aux Métis de la rivière Rouge vivant à l'extérieur des frontières géographiques de la province du Manitoba. À l'assemblée générale tenue la fin de semaine dernière, la MMF a adopté une résolution se déclarant le gouvernement national des Métis de la rivière Rouge. Entre juin et septembre de cette année, un groupe de travail transfrontalier, dont j'assumais la direction, s'est rendu dans 14 villes de l'Ouest canadien et du Nord des États-Unis, ainsi qu'en Colombie-Britannique et à Ottawa et Toronto. Ce sont des endroits où un certain nombre de nos concitoyens ont démenagé pour trouver un em-

ploi ou pour d'autres raisons, bien qu'ils soient toujours des citoyens inscrits du gouvernement national des Métis de la rivière Rouge.

Mon gouvernement est prêt à appuyer le projet de loi C-29, même s'il reste encore du travail en matière de réconciliation et au sujet de l'expérience de membres de la Nation métisse dans les externats et les pensionnats, notamment au pensionnat de l'Île-à-la-Crosse, que j'ai personnellement fréquenté pendant 10 ans, suivis d'un an et demi à la résidence Charlebois à La Pas, au Manitoba.

Mon gouvernement est satisfait des lois adoptées par le gouvernement fédéral au cours des dernières années. Cela comprend la loi créant les deux ministères qui ont remplacé le ministère des Affaires indiennes ainsi que la loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. En particulier, la Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et la Loi sur le ministère des Services aux Autochtones définissent comme suit la notion de corps dirigeant autochtone: « Conseil, gouvernement ou autre entité autorisé à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. »

Dans leurs préambules respectifs, les deux affirment que « le gouvernement du Canada s'est engagé à mener à bien la réconciliation avec [...] les Métis [...] grâce à des relations renouvelées de nation à nation, de gouvernement à gouvernement [...] qui reposent sur la confirmation et la mise en œuvre des droits, le respect, la coopération et le partenariat ».

• (1645)

La Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, de 2011, fait référence, dans son préambule, à la « Nation métisse » et à d'autres peuples autochtones qui, « depuis fort longtemps et encore à ce jour vivent dans des territoires qui sont aujourd'hui situés au Canada, et où s'expriment leurs identités, cultures et modes de vie distinctifs », et dit que « le gouvernement du Canada rejette toute forme de colonialisme ».

Nous demeurons toutefois préoccupés par le fait que le gouvernement fédéral n'a pas suivi le rythme du processus de réconciliation, en particulier le processus de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et de reconstitution des nations autochtones — dans notre cas, la Nation métisse.

Lorsqu'il a été établi, en 2016, des tables de réconciliation à l'égard des droits des peuples autochtones en vertu de l'article 35, le gouvernement fédéral a choisi, en ce qui concerne la Nation métisse, de n'avoir que quatre tables où siégeaient seulement les membres dirigeants du Ralliement national des Métis de l'époque, et a refusé d'en créer une avec le Ralliement national des Métis comme tel, l'organisme national qui représentait alors la Nation métisse, et je souligne que c'était « l'organisme qui représentait alors la Nation métisse ». Cela a eu pour effet de consolider davantage les frontières coloniales établies en 1905 lors de la création de la province de la Saskatchewan et de la province de l'Alberta et du démembrement de la patrie historique de la Nation métisse dans l'ouest du Canada.

Néanmoins, aujourd'hui, nous nous dirigeons vers une nation, un peuple, ce qui concorde avec les initiatives de reconstitution des nations autochtones du gouvernement fédéral — dans notre cas, la Nation métisse historique. À cet égard, nous nous opposons et continuerons de nous opposer à toute mesure législative fédérale visant à diviser ou à démembrer davantage notre patrie et, en particulier, à toute mesure législative visant à accorder aux organisations métisses provinciales la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale en vertu de l'article 35.

Non seulement nous, les Métis de la rivière Rouge, faisons face à des menaces internes, mais nous faisons également face à des menaces venant de l'extérieur, en raison des centaines de milliers de personnes d'ascendance mixte en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes qui se prétendent Métis, commettant ainsi un vol culturel et identitaire.

Afin de prévenir toute autre injustice envers la Nation métisse, la FMM — le gouvernement national des Métis de la rivière Rouge — doit faire partie du conseil proposé, à moins que la loi ne vise que les organisations et non les gouvernements autochtones. Toutefois, cela ne peut pas être le cas, parce que cela exclurait le gouvernement unique et légitime, le seul représentant légitime de la Nation métisse historique, celle des Métis de la rivière Rouge, et son gouvernement national.

Merci, monsieur le président.

• (1650)

Le président: Merci, monsieur l'ambassadeur.

Nous allons passer aux premières questions.

Je crois que c'est au tour de M. Vidal, pour six minutes.

M. Gary Vidal (Desnéthé—Mississippi—Rivière Churchill, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur l'ambassadeur, d'être ici aujourd'hui et de nous faire part de vos connaissances. Nous vous en sommes reconnaissants.

Dans vos commentaires, vous avez dit que vous appuyeriez le projet de loi C-29.

Ma première question comporte deux volets.

Tout d'abord, l'appuyez-vous sous sa forme actuelle, ou souhaitez-vous des changements ou des amendements dont nous pourrions parler au cours des prochaines minutes?

Deuxièmement, peut-être pourriez-vous parler de certains propos que le président de la Fédération des Métis du Manitoba, M. Chartrand, a tenus en juin 2022 et qui ne me semblent pas appuyer ce projet de loi. Il a dit ceci:

Je pense que le Canada doit respecter les accords qu'il a signés [et] les engagements qu'il a pris... J'attends avec impatience un appel ou une lettre du ministre Miller... ou de la personne qui dirigera ce dossier, pour informer les Métis de la rivière Rouge de notre participation. »

Vous dites que vous appuyez le projet de loi, mais le président ne semblait pas l'appuyer à la fin de juin. Y a-t-il eu un appel ou une interaction qui a changé la position de votre fédération sur ce projet de loi?

M. Clément Chartier: Je me suis peut-être mal exprimé. Je crois avoir dit que « nous serions prêts à l'appuyer », mais il y a certaines conditions à remplir...

M. Gary Vidal: D'accord.

M. Clément Chartier: ... avant que ce soit le cas. En particulier, comme je l'ai dit...

Bon. Tout d'abord, nous ne l'appuyons pas dans sa forme actuelle.

M. Gary Vidal: Excusez-moi — vous allez l'appuyer ou non?

M. Clément Chartier: C'est non.

M. Gary Vidal: D'accord. Je voulais simplement que ce soit clair. Merci.

M. Clément Chartier: Il faut des changements. Selon les changements qui seront apportés, nous pourrions l'appuyer ou non, ou nous pourrions l'appuyer s'il visait les organisations autochtones, ce que nous ne sommes pas. Nous sommes un gouvernement, alors si cette société à but non lucratif...

Nous n'avons même pas examiné si nous voulons un organisme sans but lucratif, ou ce que nous voulons. En fait, en tant que gouvernement, nous préférons négocier cela dans le cadre de relations intergouvernementales accordant plus de pouvoirs aux gouvernements autochtones. Encore une fois, il faudrait peut-être un organisme distinct pour les gouvernements et un autre pour les sociétés à but non lucratif. Le Ralliement national des Métis se compose maintenant de quatre organismes non gouvernementaux. Ce ne sont pas des gouvernements. Ils espèrent le devenir, mais nous espérons que non, car nous ne voulons pas être divisés en fonction des frontières provinciales...

M. Gary Vidal: Je suis désolé. Je ne veux pas être impoli, mais j'ai si peu de temps et j'aimerais approfondir quelques points.

M. Clément Chartier: D'accord.

M. Gary Vidal: Dans sa forme actuelle, la loi est censée permettre de recueillir des données auprès de tous les ordres de gouvernement — fédéral, provinciaux, autochtones, et de toutes les organisations. L'un des défis qui nous préoccupent, c'est le manque d'indépendance possible dans la façon dont tout cela est structuré. Le ministre exerce énormément de contrôle sur la nomination du premier conseil d'administration. Ce conseil d'administration créera le processus selon lequel les futurs membres du conseil seront élus par des membres qui ne sont pas encore définis.

J'ai quelques questions à poser. Êtes-vous d'accord ou non pour dire qu'un plus vaste éventail de gens devraient siéger à ce conseil d'administration? Avez-vous une opinion quant aux personnes qui devraient faire partie de cette société à but non lucratif? C'est un terme qui n'est pas encore défini, à notre avis.

• (1655)

M. Clément Chartier: Mon gouvernement — et moi personnellement, mais je ne suis pas ici pour parler de moi — est différent de tout autre gouvernement, ou, si vous voulez nous appeler une organisation, nous sommes différents des autres organisations. Comme je n'ai cessé de le dire, et je vais le répéter ici aujourd'hui, les Métis et nos pensionnats ne sont pas visés par les excuses. Nous ne faisons pas partie du mandat de la CVR. Nous ne croyons pas être visés par ses recommandations, parce qu'elle n'avait pas de mandat. Nous pouvons être inclus par hasard, mais aucun de nos...

En fait, je n'ai même pas lu les recommandations, et j'étais président à l'époque. Lorsque cela a été rendu public, j'étais à deux pâtés de maisons, dans mon appartement, et j'ai regardé en direct, au Delta, un événement auquel je n'avais même pas été invité. Alors cela n'a rien à voir avec nous, en fait. Je pense que c'est l'un des arguments du président Chartrand. Nous pouvons négocier avec vous, en tant que gouvernement, particulièrement avec le gouvernement fédéral, sur une base bilatérale, intergouvernementale, pour régler les questions qui restent en suspens, en plus de...

Vous connaissez très bien l'Île-à-la-Crosse, dans votre circonscription.

M. Gary Vidal: Absolument.

M. Clément Chartier: J'ai essayé de vous rencontrer. J'étais dans votre circonscription, mais cela ne s'est jamais produit, alors j'ai déménagé. Je suis allé à Saskatoon.

Quoi qu'il en soit, c'est une question en suspens. La rafle des années 1960 est, pour les Métis, une question en suspens. Les externats également. Il y a la question de la protection de l'enfance. Il y a beaucoup de choses en suspens. Maintenant que nous avons des relations intergouvernementales, maintenant que le gouvernement fédéral a conclu une entente avec nous, que nous sommes un gouvernement reconnu et que nous sommes en train de conclure un traité, qui aura force de loi par l'entremise de la loi, nous serons protégés en vertu de l'article 35.

Nous ne savons pas vraiment s'il devrait y avoir plus de gens — et je ne prétends pas pouvoir parler pour eux — ou qui ils devraient être, parce qu'en fait, cela ne nous concerne pas. Lorsque je dis que nous pourrions appuyer le projet de loi, nous pourrions l'appuyer pour ceux qu'il vise. Nous n'en faisons pas partie, alors en ce sens, il importe peu que nous l'appuyions ou non.

M. Gary Vidal: Donc vous ne voulez pas...

Le président: Merci, monsieur Vidal. Votre temps est écoulé.

La parole est maintenant à M. McLeod pour six minutes.

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie le témoin de comparaître aujourd'hui. Je pense que nous sommes, lui et moi, probablement les deux seuls survivants des pensionnats présents dans la salle. C'est très intéressant d'entendre son point de vue.

En tant qu'Autochtone et Métis, j'étais très heureux de voir ce conseil structuré, mis sur pied et mis en oeuvre.

Il se passe beaucoup de choses sous l'étiquette de la réconciliation. La DNUDPA en fait partie, tout comme les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et certains des changements apportés aux politiques d'autonomie gouvernementale. Il y a beaucoup de choses qui se passent et qui sont très intéressantes dans le monde des peuples autochtones. Je pense que la plupart des gens seraient d'accord.

La plupart des gouvernements autochtones seraient d'accord pour dire qu'il doit y avoir une surveillance. La plupart des gouvernements autochtones ne font pas confiance aux pouvoirs publics. Il est important de pouvoir nous assurer que nous continuons d'aller de l'avant pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

En ce qui concerne la composition et le travail du Conseil national de réconciliation, je pense qu'il y a des sièges importants qui

doivent être occupés par des gens qui ont fréquenté les pensionnats et les externats fédéraux. Il faut les inclure et les faire participer. À l'heure actuelle, je vois de nombreuses organisations nationales réclamer plus de sièges.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'idée de réserver des sièges pour les survivants des pensionnats et des externats fédéraux, ou peut-être même pour les détenteurs de savoirs traditionnels — des gens de votre organisation et du gouvernement qui ont beaucoup de connaissances et qui peuvent faire avancer les choses.

● (1700)

M. Clément Chartier: Je dois avouer que je n'ai pas examiné cela. Lundi dernier, on m'a demandé de comparaître au nom du président Chartrand. En fait, après avoir rédigé mon mémoire, j'ai trouvé les articles de presse dont on a parlé et les commentaires qu'il a faits. Je n'ai pas encore de personnel qui peut faire ce travail pour moi.

Je suis d'accord pour dire qu'il faudrait accorder plus d'importance aux survivants, qui sont ceux qui ont souffert le plus des pensionnats indiens. Je conviens toutefois que les organisations autochtones nationales, si elles représentent vraiment qui elles disent représenter, ont le droit d'être là. Je n'aurais aucune objection à ce que l'Inuit Tapiriit Kanatami et l'Assemblée des Premières Nations soient là pour représenter leur peuple. Je suis certain qu'ils feraient ce qu'il faut en nommant des gens qui ont été touchés par le système des pensionnats. Leur sagesse irait dans ce sens.

Je sais qu'il faudrait en nommer d'autres. Je pense que ces autres personnes devraient être choisies précisément parmi... J'utilise le mot « survivant », mais je n'adhère pas vraiment à ce terme. Ceux qui ont vécu cette expérience devraient certainement être là.

M. Michael McLeod: Ma deuxième question porte sur les objectifs du conseil national. L'objectif déclaré du conseil national est de faire progresser les efforts de réconciliation avec les peuples autochtones, ce qui est un objectif très vaste. Cela se fera grâce à des efforts comme l'élaboration d'un plan d'action national. Il faudra mener des recherches et éduquer le public.

J'aimerais vous poser la question suivante: à votre avis, quels sont les domaines et les questions sur lesquels vous aimeriez que le conseil national se penche?

M. Clément Chartier: C'est là aussi que réside le problème.

Notre gouvernement — et je pense que c'est ce que le président Chartrand voulait dire — n'a pas besoin d'intermédiaire entre le gouvernement national des Métis de la rivière Rouge et le gouvernement fédéral ou tout autre gouvernement. Nous devrions nous occuper nous-mêmes de toutes ces questions sur une base bilatérale. S'il doit y avoir — et j'imagine qu'il y en aura — un organisme comme celui-là, très bien, mais il ne devrait pas remplacer les gouvernements autochtones légitimes qui traitent avec d'autres gouvernements.

Il y a trois ordres de gouvernement au Canada. Il y a les gouvernements autochtones, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. En dessous d'eux, il y a les administrations municipales. Nous devons nous assurer que la création de ce conseil ne diminuera pas le rôle et l'autorité des gouvernements autochtones légitimes.

Je suis content que vous ayez soulevé la question du mandat. Je l'ai lu et je dois finalement lire une ou deux des recommandations. Comme je l'ai dit, je n'ai jamais lu les appels à l'action, mais j'ai lu ceux qui ont été mentionnés. C'est exprimé en termes généraux, mais j'ai l'impression que ce sera davantage un mandat. Nous nous pencherons sur la mise en oeuvre des appels à l'action plutôt que sur quelque chose de plus vaste. Lors de discussions antérieures avec la ministre Bennett alors en poste, elle a dit: « Non, non. Il ne s'agit pas seulement des appels à l'action. Cela va porter sur toutes les questions », mais le projet de loi ne le dit pas non plus. Je suppose que si c'était le cas, nous nous demanderions davantage pourquoi une société à but non lucratif est mise dans une position où elle risque d'usurper le rôle des gouvernements autochtones légitimes.

[Français]

Le président: Je vous remercie, monsieur McLeod.

Nous passons la parole à Mme Gill pour six minutes.

Mme Marilène Gill: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Chartier, je vous remercie de votre témoignage.

J'ai trouvé intéressante l'idée qui vient de surgir au Comité à propos des appels à l'action de la Commission. Nous n'avions pas entendu cela auparavant.

Vous n'avez pas pris connaissance des appels à l'action.

Pouvez-vous nous dire pour quelle raison vous ne l'avez pas fait, que cette raison soit la vôtre ou celle de votre organisation?

• (1705)

[Traduction]

M. Clément Chartier: Je l'ai dit, mais je vais le répéter. Essentiellement, c'est parce que nous n'étions pas inclus. La Nation métisse n'a pas été incluse. La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2006-2007 ne portait que sur les pensionnats payés par le gouvernement fédéral.

J'étais présent sur le parquet de la Chambre des communes en tant que chef de la Nation métisse, lorsque le premier ministre a présenté des excuses. J'étais là parce que quelque 200 Métis ont fréquenté ces pensionnats. Ce sont 200 Métis chanceux, parce qu'ils ont obtenu quelque chose en retour. Il est malheureux qu'ils aient dû y aller, mais ils ont eu la chance de recevoir des excuses et une indemnisation. Cependant, ce n'est pas notre cas. Nous avons soulevé la question, et j'ai soulevé la question à la Chambre. Nous soulevons la question depuis, mais le gouvernement fédéral n'a rien fait. C'est comme si nous n'avions pas d'importance.

Je vois ces chemises orange qui disent « Chaque enfant compte ». J'aimerais pouvoir dire: « Sauf si vous êtes Métis », mais je ne peux pas le dire chaque fois que je vois un chandail orange.

Aucun gouvernement, conservateur ou libéral, ne fait quoi que ce soit à ce sujet, et c'est parce que c'était dirigé par l'Église. Le gouvernement ne finançait pas l'Église pour gérer les pensionnats pour les Métis, alors nous avons été exclus du mandat de la CVR.

J'ai assisté à deux ou trois de ces réunions en tant qu'invité pour faire passer le message que nous sommes toujours là. Nous avons supplié la commission d'adopter une résolution précise pour régler le cas de l'école de l'Île-à-la-Crosse. Une résolution de peu de poids a été présentée en cours de route pour le règlement de tous les

autres cas, mais nous avons été laissés de côté et rien n'a encore été fait pour nous. Je n'ai pas lu les appels à l'action pour cette raison, parce que... à quoi bon?

Même cet organisme qui est mis sur pied n'est pas pour nous, mais pour d'autres. J'espère qu'il sera établi dans l'intérêt des autres, mais il nous est difficile d'y adhérer, parce que nous sommes exclus. C'est comme lorsque la province de Québec a été exclue en septembre 1981 dans la Constitution du Canada. Les gens qui sont exclus n'ont pas envie de participer le plus possible. Nous devrions continuer de travailler comme nous l'avons fait.

La Nation métisse a fait des progrès importants — ne vous méprenez pas — surtout sous le gouvernement précédent. Par exemple, dans quatre budgets fédéraux, nous avons obtenu plus de 3 milliards de dollars. C'était la première fois de notre histoire que nous étions inclus dans le budget fédéral. Le gouvernement essaie de faire d'autres choses.

Une des autres choses que le gouvernement a faites et que vous devriez garder à l'œil, c'est qu'il a modifié la Loi sur les Indiens, il y a moins d'un an. Cela a ouvert grand la porte. Tout à coup, la moitié de mes nièces et de mes neveux à la maison demandent le statut d'Indien. Mes frères et mes sœurs ne le font pas, mais comme c'est tellement ouvert... Nous n'avons aucun lien avec la communauté indienne, mais la porte a été grande ouverte.

C'est rendre un mauvais service à la Nation métisse, à ses citoyens et aux Indiens que de faire venir tous ces gens. C'est la même chose partout au Canada. Des gens qui ont des ancêtres mixtes se manifestent en disant: « Nous sommes maintenant Métis, parce que nous avons trouvé un lointain ancêtre remontant à de nombreuses générations »...

[Français]

Mme Marilène Gill: Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Chartier. Je vous écouterai encore longtemps, mais j'ai deux autres questions à vous poser. Évidemment, si vous voulez compléter vos réponses, vous pourrez nous envoyer vos commentaires ou la suite de votre propos par écrit. Cela nous fera plaisir d'en prendre connaissance.

En fin de compte, pour le gouvernement que vous représentez, puis-je dire que les appels à l'action ne sont pas légitimes?

Ensuite, souhaitez-vous tout de même être inclus au sein du conseil ou, au contraire, préférez-vous ne pas en faire partie, parce que vous n'avez pas été consultés et que vous n'avez pas l'impression d'être représentés par les appels à l'action?

Finalement, j'ai une troisième question à vous poser, alors je crois que vous devriez effectivement envoyer une réponse par écrit.

Que proposez-vous pour la nation métisse de la rivière Rouge? Vous avez donné une ébauche de réponse à ce sujet, plus tôt.

• (1710)

[Traduction]

M. Clément Chartier: C'est une très grande question. Essentiellement, je crois fermement que, pour les peuples autochtones qui ont souffert au pensionnat et qui sont visés par les excuses, le mandat et les appels à l'action, il faudrait faire davantage. Si c'est le moyen qu'ils choisissent pour participer, très bien. À ce stade-ci ou dans le cadre d'un processus renforcé, c'est à eux de décider.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>